

PARTAGE

Cheikh Abdellahi O. INEJIH

Zone d'action : Mauritanie et Sénégal

Date de début : 2008

Promoteur: UICN-Mauritanie



But et objectifs spécifiques

■ But du projet :

- Le but ultime du projet est l'aménagement basé sur l'approche écosystémique des espèces migratrices côtières d'importance pour la pêche artisanale dans la région nord ouest africaine.

■ Objectifs spécifiques

- Des plans de gestion sont élaborés à l'échelle nationale en cohérence régionale
- Les connaissances sur les pêcheries concernées sont accrues et traduites en informations utiles pour faciliter le processus d'élaboration des plans d'aménagement
- La valeur ajoutée des produits est accrue au niveau local pour contribuer à la sécurité alimentaire et garantir la contribution économique des pêcheries
- Les objectifs et les résultats du projet sont diffusés au niveau de la sous-région

PARTAGE opère en 4 composantes

- Aménagement de pêcheries:
 - Élaboration participatives des PAP/ Diagnostics, Vision PAT et objectifs des PAP, stratégies à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs
 - Identification et mise en place des organes et structures nationales de gestion et transnationales de coordination
- Recherche
 - Approfondissement des connaissances sur les ressources, les pêcheries et les filières
 - Soutien aux systèmes de suivi nationaux et appui à la production résultats utilisable pour l'aménagement

PARTAGE opère en 4 composantes

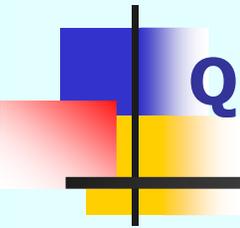


■ Développement des filières

- Développement, pérennisation et amélioration de la transformation du muets par les communautés locales
- Recherche appliquée avec les industriels et les OP sur les possibilités de valorisation du Tassergal et de la Courbine
- Appui à la recherche de financement pour le secteur privé

■ Communication

- Recherche de transparence et développement des échanges entre les pays et institution
- Promotion au niveau national et régional des espèces et des produits (y compris effort de labellisation)
- Mutualisation des informations et des résultats en relation avec la CSRP



Quelques résultats phares



- Contexte: assez bien connu, actualisé annuellement
 - Cadres juridiques:
 - Ils sont adéquats comme réceptacle des plans,
 - Ils doivent davantage consacrer la reconnaissance des parties prenantes dans la décision.
 - Problèmes des pêcheries ciblées:
 - Accès libre et ou gratuit et subventions indirectes (secteur détaxé, dégrèvement gasoil)
 - Signes multiples de perturbation des cycles migratoires (unanimité des acteurs entretenus) et de changements de la disponibilités et ou l'abondance
 - Exposition à des moments sensibles du cycle de vie à l'exploitation de différents acteurs
 - Fausse pêche: Captures accessoires des pêches industrielles probablement importante
- ...+ Les autres problèmes spécifiques à chaque pêcheries qui restent à identifier selon les pêcheries

Diagnostiques participatifs

- Interaction avec les autres usages:
 - la sensibilité des indicateurs pêche à des impacts non pêche
 - Défis, notamment les éléments clés du processus et qui mettent en jeu la faisabilité des plans:
 - crises du secteur vs poids social (politique);
 - difficulté d'organiser une partie des acteurs de la pêche artisanale (faible spécialisation des acteurs, faibles organisation
 - Parties prenantes:
 - Diffuses et difficiles à cerner
 - Besoin d'une approche géographique pour délimiter le champ d'action du plan
 - Besoin d'une approche filière pour délimiter les parties prenante
-+ un travail en profondeur et ciblé pour organiser les parties prenantes et développer leur capacité de négociation et d'engagement sur des objectifs opérationnels

Vision commune de la gestion des stocks transfrontaliers exploités par la pêche artisanale

- Renforcer le cadre structurel et mettre en place les mécanismes opérationnels permettant à la pêche artisanale transfrontalière de contribuer de manière effective au développement local durable:
 - Assurer une participation effective des acteurs locaux dans l'aménagement des pêcheries ;
 - Concilier le développement social local à la pêche responsable;
 - Prendre en compte le rôle dévolu à la pêche artisanale dans les politiques des deux pays, notamment:
 - En abordant les pêcheries de manière globale: investissements en amont et en aval et sphères de production, de transformation et de commercialisation
 - en travaillant à la maîtrise de ce sous secteur par le contrôle de l'accès et la réglementation des usages des ressources et milieux selon les contraintes de conservation des ressources et de leurs habitats critiques
 - Coopérer en vue d'assurer la conservation et l'aménagement des stocks transfrontaliers: rendre compatibles les mesures de gestion établies et collaborer techniquement et scientifiquement en vue de mieux comprendre les stocks transfrontaliers.

Les objectifs de gestion des PAP

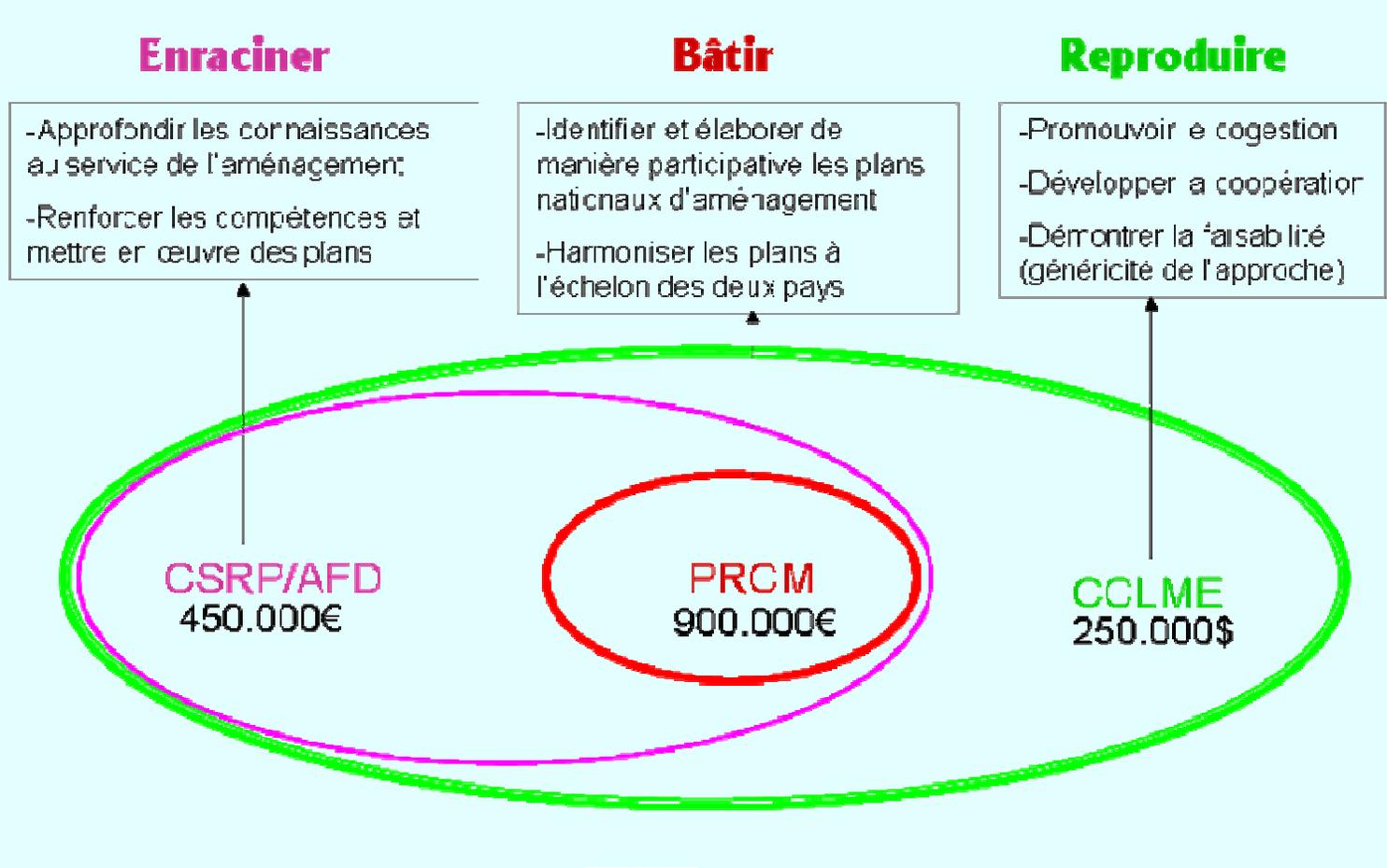
- 
- maintenir les stocks visés à un niveau nécessaire pour assurer leur productivité continue
 - minimiser les captures accessoires sur les espèces visées et prendre en compte leur sensibilité aux changements de l'environnement;
 - optimiser les richesses générées par les ressources (sécurité alimentaire, revenus nets des pêcheurs, valeur ajoutée, rente);
 - Préserver l'emploi, notamment pour ceux dont les moyens de subsistance dépendent strictement de la pêche de ces espèces.

Résultats attendus d'ici fin 2010 et Perspectives

- Résultats attendus en 2010
 - Plan d'aménagement pour les pêcheries de mulets jaune et noir de la Mauritanie
 - Diagnostics des pêcheries de courbine et tassergal et mise en place des CLPA au Sénégal
 - Analyse comparative des structures de gestion nationales et réflexion sur les structures de coordination
- Perspectives
 - PAP des mulets au Sénégal et PAP Courbine en 2011
 - Consolidation des structures et mise en œuvre du PAP mullet en Mauritanie
 - Identification et mise en place de la structure de coordination et de ses organes
 - Évaluation des coûts de gestion en Mauritanie et au Sénégal et identification de solutions pour pérenniser les ressources requise pour opérationnaliser les PAP des pêcheries ciblées par PARTAGE
 - Élargissement de l'approche de mise en place des PAP aux pays de la région
 - Développement de la communication sur les résultats du projet et promotion de l'approche cogestion dans les pêcheries

Sources de financement

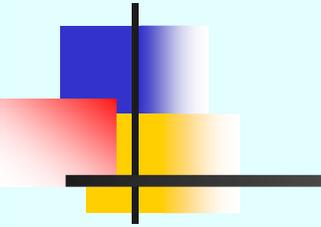
- Plusieurs sources de financement contribuent de manière complémentaire au PARTAGE



PARTAGE est considéré comme un projet de démonstration par le CCLME

- Il sera à ce titre chargé de:
 - promouvoir la co-gestion de quatre espèces transfrontalières d'importance pour la pêche artisanale qui sont le mullet jaune (*Mugil cephalus*), mullet noir (*Mugil capurri*), la Courbine (*Argyrosomus regius*) et le Tassergal (*Pomatomus saltatrix*) ;
 - développer la coopération entre les pays et la collaboration avec les structures de gestion des ressources ; et
 - démontrer la faisabilité et mettre en exergue les avantages de la cogestion et de la coopération quand il s'agit des stocks de poissons partagés et ceci à travers la mise en place et l'évaluation des mécanismes de coopération sous-régionale.

<http://www.adage.mr/partage/>



MERCI DE VOTRE ATTENTION

